

**PRIME A L’ACHAT D’UN SYSTEME DE COMPOSTAGE INDIVIDUEL**

**FORMULAIRE DE DEMANDE**

1. **DONNEES RELATIVES AU DEMANDEUR**

(Ecrire en MAJUSCULES)

Nom, prénom : ……………………………………………….………………………………………….

Adresse : …………………………………………………………………………………………………….

Téléphone : …………………………………………………………………………..……………………

E-mail : …………………………………………………………………………………………………….…

Compte bancaire n° : Code BIC ………………………………………......... Code IBAN …………………………………...

ouvert au nom de ……………………………………………..

1. **DONNEES RELATIVES AU SYSTEME DE COMPOSTAGE**

Système de compostage acheté :

* Compostière de jardin
* Vermicompostière ou lombricompostière

Prix d’achat TVAC : ……………………………………… Date d’achat : ……………………………………………………

1. **DOCUMENTS A JOINDRE**
2. Copie du ticket de caisse mentionnant l’article ou copie de la facture au nom du demandeur
3. Copie de la fiche technique donnant les caractéristiques du système de compostage
4. Copie recto-verso de la carte d’identité électronique du demandeur
5. Photo du système de compostage mis en place et, si possible, en cours d’utilisation

Le demandeur sollicite la prime communale relative à l’encouragement du compostage individuel et

déclare avoir pris connaissance du règlement communal ainsi que des conditions d’octroi de la prime

et y souscrire sans réserve. Le demandeur a connaissance qu'en cas de fausse déclaration ou de

non respect de cette réglementation, il peut, outre des actions pénales, être obligé de rembourser la

subvention perçue. Le demandeur autorise toute personne habilitée par l’administration communale

à vérifier la conformité de l’installation au règlement en vigueur au moment de la notification de

l’octroi de la subvention.

Certifié sincère et véritable

Walhain, le ………….. Signature du demandeur :

A renvoyer à :

Service Environnement – Administration communale de Walhain - Place Communale, 1 - 1457 Walhain

*Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par l’administration communale de Walhain, dans le but de pourvoir attribuer la prime demandée et vérifier l’éligibilité du demandeur et de l’objet de la demande. Elles sont conservées pendant cinq ans au moins (une seule prime par ménage en cinq ans) et sont destinées aux services de l’Environnement et des Finances. Conformément au RGPD, vous pouvez exercer votre droit d’accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : Madame Alda Matondo, dto@walhain.be .*

*Pour connaître et exercer vos droits, notamment de retrait de votre consentement à l’utilisation des données collectées par ce formulaire, veuillez consulter notre politique de confidentialité sur notre site Internet via le lien suivant* :

<https://www.walhain.be/ma-commune/administration-communale/delegue-a-la-protection-des-donnees/rgpd/politique-communale-de-protection-de-la-vie-privee>